

Délibération
du Conseil de CommunautéExtrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 15

Séance du 27 mars 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 21/03/2024
Date de transmission : 02/04/2024
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

3^{ème} QUESTION

Création des autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal

(DELIBERATION n°2024-038)

Par délibérations du 15 novembre 2023, le Conseil de Communauté a adopté la mise en place de la nomenclature M57 développée ainsi que du règlement budgétaire et financier de Saint-Louis Agglomération, à compter du 1er janvier 2024.

Le mode de gestion en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) permet de déroger au principe d'annualité budgétaire, tout en permettant, dans une délibération spécifique, d'améliorer la communication financière et le pilotage des projets intercommunaux. En effet, ce mécanisme vise à éviter l'inscription d'une dépense pluriannuelle sur un seul exercice budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles définissent l'évaluation financière globale du projet et peuvent être révisées selon le règlement budgétaire et financier.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N tient compte des CP de l'année N et des CP annulés en N-1.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. De la création jusqu'à la clôture de l'autorisation de programme, les modalités sont présentées dans le règlement budgétaire et financier.

Sur proposition du groupe de travail finances / PPI du 07 mars 2024 et sur avis favorable des membres du Bureau du 07 mars 2024 et de la Conférence des maires du 13 mars 2024, il est proposé l'ouverture des autorisations de programmes suivantes :

- Ouverture de l'autorisation de programme pour la gestion des fonds de concours sur la période 2024-2026 dans le cadre du pacte financier et fiscal :

Exercice de création	N° de l'AP	Objet	Montant TTC de l'AP	2024	2025	2026
				CP votés	CP votés	CP votés
2024	2024_1_RECU	Fonds de concours aux communes 2024-2026*	2 492 049,00 €	700 000,00 €	896 024,50 €	896 024,50 €

- Ouverture de l'autorisation de programme pour le projet 5A3F :

Exercice de création	N° de l'AP	Objet	Montant TTC de l'AP	2024	2025	2026
				CP votés	CP votés	CP votés
2024	2024_1_GPRO	5A3F	16 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

2027	2028	2029	2030	2031	2032
CP votés					
2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

- Ouverture de l'autorisation de programme pour le projet de la déchetterie Ouest :

Exercice de création	N° de l'AP	Objet	Montant TTC de l'AP	2024	2025
				CP votés	CP votés
2024	2024_2_GPRO	Déchetterie Ouest	5 122 500 €	3 522 500 €	1 600 000 €
		Opé 1 - Construction	4 500 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €
		Opé 2 - Équipements	622 500 €	522 500 €	100 000 €

- Ouverture de l'autorisation de programme pour le projet du pôle Hagenthal-Le-Bas :

Exercice de création	N° de l'AP	Objet	Montant TTC de l'AP	2024	2025	2026
				CP votés	CP votés	CP votés
2024	2024_3_GPRO	Pôle Hagenthal Le Bas	3 700 000 €	400 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €

- Ouverture de l'autorisation de programme pour le projet du schéma directeur des pistes cyclables 2020-2032 :

Exercice de création	N° de l'AP	Objet	Montant TTC de l'AP	2024	2025	2026
				CP votés	CP votés	CP votés
2024	2024_4_GPRO	Schéma directeur des pistes cyclables 2020-2030	16 152 500 €	591 500 €	1 561 000 €	2 000 000 €

2027	2028	2029	2030	2031	2032
CP votés					
2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

- Ouverture de l'autorisation de programme pour le projet « CINE - Petite Camargue » :

Exercice de création	N° de l'AP	Objet	Montant TTC de l'AP	2024	2025	2026	2027
				CP votés	CP votés	CP votés	CP votés
2024	2024_5_GPRO	CINE - Petite camargue	3 537 000 €	137 000 €	800 000 €	1 808 000 €	792 000 €

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les ouvertures des autorisations de programme et des crédits de paiement telles qu'indiquées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMANN

